Commission. Plusieurs exigent la consultation avec les provinces, mais d'autres sont immédiatement réalisables.

Notre futur standard de vie au Canada, monsieur l'Orateur, dépend dans une large mesure des centres urbains, où vivent 75 p. 100 de la population. Un avertissement énergique du Conseil économique du Canada nous a bien fait voir l'étendue effroyable de la pauvreté urbaine et, pourtant, à la Chambre, le premier ministre du Canada fait sur l'habitation le discours le plus suffisant qu'un premier ministre ait jamais eu le malheur de prononcer. Nous connaissons la situation et la pénurie dans le domaine du logement. Le premier ministre lui-même a parfois reconnu le danger des protestations insatisfaites qui dégénèrent en violence.

Si le premier ministre et le gouvernement ne peuvent se convaincre que ces problèmes touchent le cœur et l'esprit de la nation et, qu'ils exigent une action fédérale, nous avons malheureusement de sérieux motifs d'être pessimistes.

Pendant la campagne électorale le printemps dernier, le premier ministre a promis d'établir, avec le concours des gouvernements provinciaux, un programme de priorités nationales à l'intention de nos villes. Il a promis d'établir des centres de recherche en urbanisme dans certaines universités. Il a aussi promis un programme coordonné destiné à améliorer les techniques du transport en commun dans les villes. Il est plus que temps de faire honneur à ces engagements. Il est grand temps de présenter les projets de loi que recommande le rapport de la Commission d'étude dans son chapitre sur la compétence fédérale et, en outre, que le gouvernement consulte le plus tôt possible les provinces afin de savoir à quel point il sera possible, en collaboration, de donner suite aux autres recommandations et combien d'aide fédérale sera nécessaire.

On n'a rien fait pour régler les problèmes du logement et de l'aménagement urbain, monsieur l'Orateur, parce que, aux yeux du premier ministre, selon le ministre des Transports, la constitution est devenue l'obstacle par excellence, la camisole de force, l'entrave au progrès. Hier, dans la lettre où il acceptait sa démission, le premier ministre disait au ministre des Transports:

Le programme qui a valu à notre gouvernement d'être élu posait clairement et nettement le principe d'une seule nation, et il n'a pas changé.

Le voilà encore, monsieur l'Orateur. C'est monsieur Faribault qui ne construit pas de maisons!

Le premier ministre a pu s'en tirer à bon compte avec cette espèce de politicaillerie durant la campagne électorale, mais quelle piètre façon de vouloir régler les problèmes que comporte le gouvernement du pays. Nous savons maintenant comment s'applique, dans la pratique, son principe d'une seule nation. Le ministre des Transports nous l'a révélé.

Celui-ci nous a confirmé ce qui perçait depuis longtemps, depuis le 14 février précisément, alors que le premier ministre a dit à la Chambre à propos de la rénovation urbaine, du logement et du transport urbain:

Tant que la constitution ne sera pas modernisée sous certains rapports, les gouvernements seront quesi impuissants à résoudre, de leur propre initiative ou de concert avec d'autres paliers de gouvernement, les problèmes auxquels font face les Canadiens.

Je voudrais que vous compariez ces deux déclarations, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler que cette déclaration constitue une excuse rationnelle pour ne rien faire, savoir qu'avec la constitution actuelle les gouvernements du Canada sont à peu près incapables de résoudre des problèmes tels que le logement, la rénovation urbaine et les transports urbains. Si les gouvernements fédéral et provinciaux avaient adopté cette position, on n'aurait jamais réalisé de progrès dans ce pays. Je répète ce que le premier ministre a dit il y a environ un mois:

Tant que la constitution ne sera pas adaptée au XX° siècle sous certains de ces rapports, les gouvernements seront à peu près incapables de résoudre leurs problèmes soit en agissant seuls soit en collaborant avec d'autres échelons de gouvernement.

Hier le premier ministre a dit dans le couloir: «La plupart des problèmes fondamentaux de ce pays pourraient être réglés en vertu de la constitution actuelle par la collaboration entre le gouvernement fédéral et les provinces.» Comment peut-on prendre au sérieux un premier ministre qui se contredit ainsi? Il y a à peu près un mois, le premier ministre disait qu'il était impossible de régler ces problèmes aux termes de la constitution actuelle. Hier, il a dit que la plupart des problèmes fondamentaux pourraient réglés avec notre constitution actuelle grâce à la collaboration. Si le premier ministre croyait ce qu'il a dit hier, monsieur l'Orateur, et si le ministre des Transports en était convaincu, il n'aurait pas offert sa démission. Le ministre des Transports n'aurait pas démissionné parce que, selon lui, le premier ministre conçoit le fédéralisme comme l'union de «dix provinces virtuellement autonomes rattachées par les liens ténus d'un gouvernement